

# Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement 2015/830

## RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Code: 411 00 19510-6115  
Dénomination: TRANSPARENT POUR PHARES

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination: Transparent à deux composants pour les surfaces en polycarbonate  
supplémentaire

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: Meccanocar Italia S.r.l.  
Adresse: Via San Francesco, 22  
Localité et Etat: 56033 Capannoli (PI)  
Italy  
Tél. +39 0587 609433  
Fax +39 0587 607145

Courrier de la personne compétente,  
personne chargée de la fiche de données de  
sécurité. [moreno.meini@meccanocar.it](mailto:moreno.meini@meccanocar.it)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à N° d'appel d'urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

## RUBRIQUE 2. Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2015/830. D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Classification et indication de danger:

Aérosol, catégorie 1	H222 H229	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Irritation oculaire, catégorie 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Irritation cutanée, catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 3	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

Pictogrammes de danger:



Mentions d'avertissement:

Danger

Mentions de danger:

<b>H222</b>	Aérosol extrêmement inflammable.
<b>H229</b>	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
<b>H319</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>H315</b>	Provoque une irritation cutanée.
<b>H317</b>	Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>H336</b>	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
<b>H412</b>	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>EUH204</b>	Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence:

<b>P210</b>	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
<b>P251</b>	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
<b>P410+P412</b>	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C / 122°F.
<b>P211</b>	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
<b>P280</b>	Porter des gants de protection / des vêtements protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
<b>P101</b>	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
<b>P102</b>	Tenir hors de portée des enfants.
<b>P260</b>	Ne pas respirer les aérosols.
<b>P302+P352</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et du savon.
<b>P501</b>	Éliminer le contenu / récipient conformément aux réglementations locales.

<b>Contient:</b>	5-MÉTHYLHEXANE-2-ONE OLIGOMÈRES HDI, ISOCYANURATE ACETONE ACETATE DE N-BUTYLE SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LEGER (PETROLE) BIS (1,2,2,6,6-PENTAMETIL-4-PIPERIDIL) SEBACATO
------------------	--

## 2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

## RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

## TRANSPARENT POUR PHARES

## 3.2. Mélanges

Contenu:

Identification	x = Conc. %	Classification 1272/2008 (CLP)
<b>DIMÉTHYLETER D'OXYDE DE MÉTHYLE</b>		
CAS 115-10-6	$45 \leq x < 47,5$	Flam. Gas 1A H220, Press. Gas H280
CE 204-065-8		
INDEX -		
N° Reg. 01-2119472128-37-XXXX		
<b>ACETONE</b>		
CAS 67-64-1	$15 \leq x < 16,5$	Flam. Liq. 2 H225, Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H336, EUH066
CE 200-662-2		
INDEX 606-001-00-8		
N° Reg. 01-2119471330-49-XXXX		
<b>ACETATE DE N-BUTYLE</b>		
CAS 123-86-4	$8 \leq x < 9$	Flam. Liq. 3 H226, STOT SE 3 H336, EUH066
CE 204-658-1		
INDEX 607-025-00-1		
N° Reg. 01-2119485493-29-XXXX		
<b>MASSE DE RÉACTION À L'ÉTHYLBENZÈNE ET AU XYLÈNE</b>		
CAS -	$8 \leq x < 9$	Flam. Liq. 3 H226, Acute Tox. 4 H312, Acute Tox. 4 H332, Skin Irrit. 2 H315, Aquatic Acute 1 H400 M=1
CE 905-588-0		
INDEX -		
N° Reg. 01-2119486136-34-XXXX		
<b>OLIGOMÈRES HDI, ISOCYANURATE</b>		
CAS -	$4 \leq x < 4,5$	Acute Tox. 4 H332, STOT SE 3 H335, Skin Sens. 1 H317
CE 931-274-8		
INDEX -		
N° Reg. 01-2119485796-17-XXXX		
<b>1,2,4-TRIMETHYLBENZENE</b>		
CAS 95-63-6	$2 \leq x < 2,5$	Flam. Liq. 3 H226, Acute Tox. 4 H332, Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315, STOT SE 3 H335, Aquatic Chronic 2 H411
CE 202-436-9		
INDEX 601-043-00-3		
N° Reg. 01-2119472135-42-XXXX		
<b>4-METHYL-2-PENTANONE</b>		
CAS 108-10-1	$2 \leq x < 2,5$	Flam. Liq. 2 H225, Acute Tox. 4 H332, Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H335, EUH066
CE 203-550-1		
INDEX 606-004-00-4		
N° Reg. 01-2119473980-30-XXXX		
<b>ACETATE DE BUTYLGLYCOL</b>		
CAS 112-07-2	$2 \leq x < 2,5$	Acute Tox. 4 H312, Acute Tox. 4 H332
CE 203-933-3		

INDEX 607-038-00-2

N° Reg. 01-2119475112-47-XXXX

**SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE  
LEGER (PETROLE)**

CAS 64742-95-6

$2 \leq x < 2,5$

Carc. 1B H350, Muta. 1B H340, Asp. Tox. 1 H304, Note de classification conforme à l'annexe VI du Règlement CLP: P

CE 265-199-0

INDEX 649-356-00-4

N° Reg. 01-2119486773-24-XXXX

**5-MÉTHYLHEXANE-2-ONE**

CAS 110-12-3

$2 \leq x < 2,5$

Flam. Liq. 3 H226, Repr. 2 H361, Acute Tox. 4 H332

CE 203-737-8

INDEX -

N° Reg. 01-2119472300-51-XXXX

**BIS (1,2,2,6,6-PENTAMÉTIL-4-  
PIPERIDIL) SEBACATO**

CAS 52829-07-9

$0,45 \leq x < 0,5$

Skin Sens. 1 H317, Aquatic Acute 1 H400 M=1, Aquatic Chronic 1 H410 M=1

CE 258-207-9

INDEX -

N° Reg. 01-2119491304-40-XXXX

Le texte complet des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

Le produit est un aérosol contenant des agents propulseurs. Aux fins du calcul des dangers pour la santé, les agents propulseurs ne sont pas pris en compte (à moins qu'ils ne soient dangereux pour la santé). Les pourcentages indiqués tiennent compte des agents propulseurs.

Pourcentage agents propulseurs: 45,00 %

## RUBRIQUE 4. Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

**YEUX:** Retirer les éventuels verres de contact. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter un médecin si le problème persiste.

**PEAU:** Retirer les vêtements contaminés. Prendre immédiatement une douche. Appeler aussitôt un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

**INHALATION:** Conduire immédiatement la personne à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Appeler aussitôt un médecin.

**INGESTION:** Appeler aussitôt un médecin. Ne pas provoquer les vomissements. Sauf autorisation expresse du médecin, ne rien administrer.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information spécifique n'est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pas disponibles

## RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

**MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS**

Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.

**MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS**

Aucun en particulier.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange****DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE**

En cas de surchauffe, les récipients de type aérosol peuvent se déformer, exploser et être projetés à très longue distance. Faire usage d'un casque de protection avant de s'approcher de l'incendie. Éviter de respirer les produits de combustion.

**5.3. Conseils aux pompiers****INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet.

**ÉQUIPEMENT**

Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

**RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éliminer toute source d'ignition (cigarettes, flammes, étincelles, etc.) ou de chaleur de la zone objet de la fuite. Éloigner les personnes non équipées de ces dispositifs. Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Empêcher la dispersion dans l'environnement.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber le produit écoulé à l'aide d'un matériau absorbant inerte. Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

**RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas vaporiser sur flammes ou corps incandescents. Les vapeurs peuvent prendre feu par explosion: éviter toute accumulation de vapeurs en laissant ouvertes portes et fenêtres et en assurant une bonne aération (courant d'air). Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Ne pas respirer aérosols.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Stocker dans un milieu bien aéré, loin des rayons de soleil et à une température de moins de 50°C / 122°F, loin de toute source de combustion.

## TRANSPARENT POUR PHARES

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Informations pas disponibles

## RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

Références Réglementation:

ESP	España	LÍMITES DE EXPOSICIÓN PROFESIONAL PARA AGENTES QUÍMICOS EN ESPAÑA 2019 (INSST)
FRA	France	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. ED 984 - INRS
GBR	United Kingdom	EH40/2005 Workplace exposure limits (Third edition,published 2018)
ITA	Italia	DIRETTIVA (UE) 2017/164 DELLA COMMISSIONE del 31 gennaio 2017
NOR	Norge	Fastsatt av Arbeids- og sosialdepartementet 21. august 2018 med hjemmel i lov 17. juni 2005 nr. 62 om arbeidsmiljø, arbeidstid, stillingsvern mv. (arbeidsmiljøloven) § 1-3, § 1-4 og § 4-5
PRT	Portugal	Ministério da Economia e do Emprego Consolida as prescrições mínimas em matéria de protecção dos trabalhadores contra os riscos para a segurança e a saúde devido à exposição a agentes químicos no trabalho - Diário da República, 1.ª série - N.º 111 - 11 de junho de 2018
EU	OEL EU	Directive (UE) 2017/2398; Directive (UE) 2017/164; Directive 2009/161/UE; Directive 2006/15/CE; Directive 2004/37/CE; Directive 2000/39/CE; Directive 91/322/CEE.
	TLV-ACGIH	ACGIH 2019

## DIMÉTHYLETER D'OXYDE DE MÉTHYLE

## Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
VLEP	ITA	983	400			INHALA
Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC						
Valeur de référence en eau douce				1,55		mg/l
Valeur de référence en eau de mer				0,16		mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce				6,581		mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer				0,69		mg/kg
Valeur de référence pour l'eau, écoulement intermittent				1,549		mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre				0,45		mg/kg

## Santé –

## Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs			Effets sur les travailleurs				
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Inhalation				471 mg/m3		NPI		1894 mg/m3

## ACETONE

## Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
VLEP	FRA	1210	500	2420	1000	
WEL	GBR	1210	500	3620	1500	
VLEP	ITA	1210	500			
TLV	NOR	295	125			
VLE	PRT	1210	500			

## TRANSPARENT POUR PHARES

OEL	EU	1210	500	
TLV-ACGIH			250	500
Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC				
Valeur de référence en eau douce			10,6	mg/l
Valeur de référence en eau de mer			1,06	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce			30,4	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer			3,04	mg/kg
Valeur de référence pour les microorganismes STP			100	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre			29,5	mg/kg

**Santé –****Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL**

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				62 mg/kg bw/d				
Inhalation				200 mg/m3			2420 mg/m3	1210 mg/m3
Dermique				62 mg/kg bw/d				186 mg/kg bw/d

**MASSE DE RÉACTION À L'ÉTHYLBENZÈNE ET AU XYLÈNE**

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC				
Valeur de référence en eau douce			0,327	mg/l
Valeur de référence en eau de mer			0,327	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce			12,46	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer			12,46	mg/kg
Valeur de référence pour les microorganismes STP			6,58	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre			2,31	mg/kg

**Santé –****Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL**

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				12,5 mg/kg bw/d				
Inhalation	260 mg/m3	260 mg/m3	65,6 mg/m3	65,6 mg/m3	442 mg/m3	442 mg/m3	221 mg/m3	221 mg/m3
Dermique				125 mg/kg bw/d				212 mg/kg bw/d

**ACETATE DE N-BUTYLE****Valeur limite de seuil**

Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
VLA	ESP	724	150	965	200	
VLEP	FRA	710	150	940	200	
WEL	GBR	724	150	966	200	
TLV	NOR		75			
TLV-ACGIH			50		150	
Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC						

## TRANSPARENT POUR PHARES

Valeur de référence en eau douce	0,18	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,018	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	0,981	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	0,098	mg/kg
Valeur de référence pour les microorganismes STP	35,6	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	0,09	mg/kg

**Santé –****Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL**

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale		2 mg/kg bw/d		2 mg/kg bw/d				
Inhalation	300 mg/m3	300 mg/m3	35,7 mg/m3	35,7 mg/m3	600 mg/m3	600 mg/m3	300 mg/m3	300 mg/m3
Dermique		6 mg/kg bw/d		6 mg/kg bw/d		11 mg/kg bw/d		11 mg/kg bw/d

**OLIGOMÈRES HDI, ISOCYANURATE**

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

Valeur de référence en eau douce	0,127	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,013	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	226701	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	26670	mg/kg
Valeur de référence pour les microorganismes STP	88	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	53183	mg/kg

**Santé –****Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL**

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Inhalation					1 mg/m3		0,5 mg/m3	

**5-MÉTHYLHEXANE-2-ONE**

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

Valeur de référence en eau douce	0,1	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,01	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	0,59	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	0,059	mg/kg
Valeur de référence pour les microorganismes STP	100	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	0,059	mg/kg

**Santé –****Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL**

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				5,12 mg/kg bw/d				
Inhalation		146,5 mg/m3		17,812 mg/m3		196,3 mg/m3		100,25 mg/m3
Dermique				5,12 mg/kg bw/d				14,2 mg/kg bw/d

## TRANSPARENT POUR PHARES

**SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LEGER (PETROLE)****Santé –****Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL**

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Inhalation	640 mg/m3	1152 mg/m3	178,57 mg/m3		1066,67 mg/m3	1286,4 mg/m3	837,5 mg/m3	

**ACETATE DE BUTYLGLYCOL****Valeur limite de seuil**

Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
VLA	ESP	133	20	333	50	PEAU
VLEP	FRA	66,5	10	333	50	PEAU
WEL	GBR	133	20	332	50	PEAU
VLEP	ITA	133	20	333	50	PEAU
TLV	NOR	65	10			PEAU
VLE	PRT	133	20	333	50	PEAU
OEL	EU	133	20	333	50	PEAU
TLV-ACGIH		131	20			

**Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC**

Valeur de référence en eau douce	0,304	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,03	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	2,03	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	0,203	mg/kg
Valeur de référence pour les microorganismes STP	90	mg/l
Valeur de référence pour la chaîne alimentaire (empoisonnement secondaire)	60	mg/kg
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	0,415	mg/kg

**Santé –****Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL**

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale		36 mg/kg bw/d		8,6 mg/kg bw/d				
Inhalation	200 mg/m3			80 mg/m3	333 mg/m3			133 mg/m3
Dermique						120 mg/kg bw/d		169 mg/kg bw/d

**4-METHYL-2-PENTANONE****Valeur limite de seuil**

Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
VLA	ESP	83	20	208	50	
VLEP	FRA	83	20	208	50	
WEL	GBR	208	50	416	100	PEAU

## TRANSPARENT POUR PHARES

VLEP	ITA	83	20	208	50	
TLV	NOR	83	20	208	50	PEAU
VLE	PRT	83	20	208	50	
OEL	EU	83	20	208	50	
TLV-ACGIH		82	20	307	75	

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC						
Valeur de référence en eau douce				0,6	mg/l	
Valeur de référence en eau de mer				0,06	mg/l	
Valeur de référence pour sédiments en eau douce				8,27	mg/kg	
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer				0,83	mg/kg	
Valeur de référence pour les microorganismes STP				27,5	mg/l	
Valeur de référence pour la catégorie terrestre				1,3	mg/kg	

**Santé –****Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL**

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				4,2 mg/kg bw/d				
Inhalation	155,2 mg/m3	155,2 mg/m3	14,7 mg/m3	14,7 mg/m3	208 mg/m3	208 mg/m3	83 mg/m3	83 mg/m3
Dermique				4,2 mg/kg bw/d				11,8 mg/kg bw/d

**1,2,4-TRIMETHYLBENZENE****Valeur limite de seuil**

Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
VLA	ESP	100	20			
VLEP	FRA	100	20	250	50	
VLEP	ITA	100	20			
TLV	NOR	100	20			
VLE	PRT	100	20			
OEL	EU	100	20			
TLV-ACGIH		123	25			

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC						
Valeur de référence en eau douce				0,12	mg/l	
Valeur de référence en eau de mer				0,12	mg/l	
Valeur de référence pour sédiments en eau douce				13,56	mg/kg	
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer				13,56	mg/kg	
Valeur de référence pour les microorganismes STP				2,41	mg/l	
Valeur de référence pour la catégorie terrestre				2,34	mg/kg	

**Santé –****Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL**

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				15 mg/kg bw/d				

**TRANSPARENT POUR PHARES**

Inhalation	29,4 mg/m3	29,4 mg/m3	29,4 mg/m3	29,4 mg/m3	100 mg/m3	100 mg/m3	100 mg/m3	100 mg/m3
Dermique				9512 mg/kg bw/d				16171 mg/kg bw/d

Légende:

(C) = CEILING ; INHALA = Part inhalable ; RESPIR = Part respirable ; THORAC = Part thoracique.

VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun danger identifié.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.

Pour le choix des dispositifs de protection individuelle au besoin demander conseil aux fournisseurs de substances chimiques.

Les dispositifs de protection individuelle doivent être marqués du label de certification CE qui atteste leur conformité aux normes en vigueur.

Prévoir une douche d'urgence avec accessoires de lavage du visage et des yeux.

Le produit doit être utilisé en cycle fermé, dans un environnement fortement aéré et en présence de puissants dispositifs d'aspiration localisés.

### PROTECTION DES MAINS

Non indispensable.

### PROTECTION DES PEAU

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie II (réf. Règlement 2016/425 et norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

### PROTECTION DES YEUX

Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (réf. norme EN 166).

### PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

En cas de dépassement de la valeur limite (ex. TLV-TWA) de la substance ou d'une ou de plusieurs des substances présentes dans le produit, il est recommandé de faire usage d'un masque doté de filtre de type AX combiné à un filtre de type P (réf. norme EN 14387).

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. La protection offerte par les masques est toutefois limitée.

### CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

Les résidus du produit ne doivent pas être éliminés sans effectuer de contrôle des eaux rejetées ou de contrôle dans les cours d'eau.

### ACETONE

Gants de protection selon EN 374.

Matériau des gants: caoutchouc butyle (caoutchouc butyle) - Épaisseur de couche >= 0,5 mm.

Temps de percée: > 480 min.

Respectez les instructions du fabricant des gants concernant la pénétrabilité et le temps de pénétration.

### ACETATE DE N-BUTYLE

Portez des gants de protection. Les recommandations sont énumérées ci-dessous. D'autres matériaux de protection peuvent être utilisés, selon

la situation, si des données adéquates sur la dégradation et la perméation sont disponibles. Si d'autres produits chimiques sont utilisés ensemble avec ce produit chimique, la sélection des matériaux doit être basée sur la protection de tous les produits chimiques présents.

#### 5-MÉTHYLHEXANE-2-ONE

Protection respiratoire: si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations dans l'air en dessous des limites d'exposition recommandées (le cas échéant) ou à un niveau acceptable (dans les pays où aucune limite d'exposition n'a été établie), un respirateur approuvé doit être porté. Aux États-Unis d'Amérique, si des respirateurs sont utilisés, un programme doit être établi pour garantir la conformité à l'OSHA 63 FR 1152, 8 janvier 1998. Type de respirateur: respirateur à adduction d'air filtré approuvé par le gouvernement (le cas échéant), filtre purificateur d'air, cartouche ou cartouche. Contactez votre professionnel de la santé et de la sécurité ou le fabricant pour obtenir des informations spécifiques.

Protection des yeux: porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux (ou des lunettes). Portez un respirateur facial si nécessaire.

Protection de la peau: Pour les opérations où un contact prolongé ou répété avec la peau peut se produire, porter des gants résistants aux produits chimiques. En particulier, les gants doivent être fabriqués avec un matériau de revêtement en film stratifié HPPE (0,062 mm d'épaisseur; temps de pénétration: > 480 min). Contactez votre professionnel de la santé et de la sécurité ou le fabricant pour des informations plus spécifiques.

#### ACETATE DE BUTYLGLYCOL

Protection respiratoire: Utiliser un masque respiratoire à pression positive si les concentrations dans l'air peuvent dépasser les normes d'exposition professionnelle

Protection des yeux: lunettes de protection avec écrans latéraux

Protection des mains: gants en caoutchouc butyle, caoutchouc Néoprène™ ou caoutchouc nitrile.

Protection du corps: tablier en néoprène™. Bottes en caoutchouc.

#### 4-METHYL-2-PENTANONE

Pour un contact prolongé, les matériaux de gants de protection suivants sont recommandés:

- Pour plus de 8 heures de résistance au MIBK:

PE / EVAL / PE (multicouche)

PE / PA / PE (multicouche)

(PE = polyéthylène; EVAL = copolymère éthylène-vinyl-alcool; PA: polyamide)

- Pour plus de 4 heures de résistance au MIBK:

Caoutchouc butyle

Pour un contact intermittent, la résistance au MIBK est inférieure à 1 heure avec les matériaux suivants pour les gants de protection (d'une épaisseur supérieure à 0,3 mm):

Chlorure de polyvinyle - PVC

Caoutchouc nitrile

Caoutchouc néoprène

Ils ne sont donc pas recommandés pour les activités de plus d'une heure.

Les temps indiqués sont suggérés par des mesures prises à température ambiante. Températures augmentées par les substances chauffées, la chaleur corporelle, etc. Et un affaiblissement de l'épaisseur de couche effective provoqué par l'expansion peut conduire à des temps de percée beaucoup plus courts. En cas de doute, contactez le fabricant du gant. Une augmentation / diminution de 1,5 fois de l'épaisseur de la couche double / divise par deux le temps de percée. Ces données ne s'appliquent qu'à la substance pure. Transférés à des mélanges de substances, ces chiffres ne doivent être considérés que comme une aide à l'orientation.

#### BIS (1,2,2,6,6-PENTAMÉTIL-4-PIPERIDIL) SEBACATO

Protection individuelle

Protection des yeux / du visage: Lunettes de sécurité avec protection latérale conformément à EN166, utilisez des dispositifs de protection des yeux testés et approuvés conformément aux exigences des normes techniques appropriées telles que MIOSH (USA) ou EN 166 (EU).

Protection de la peau: Manipuler avec des gants. Les gants doivent être vérifiés avant d'être utilisés. Utilisez une technique appropriée pour retirer les gants (sans toucher la surface extérieure du gant) afin d'éviter tout contact cutané avec ce produit, jetez les gants contaminés après utilisation conformément à la législation en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Lavez et séchez vos mains.

Protection physique: Vêtements imperméables, le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail.

Protection respiratoire: Pour les faibles niveaux d'exposition, utiliser des respirateurs antipoussières de type P95 (US) ou de type P1 (EU EN 143). Utilisez des respirateurs et des composants testés et approuvés par les organismes de normalisation compétents, tels que NIOSH (USA) ou CEN (EU).

## RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat Physique	aérosol
Couleur	transparent
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	Pas disponible
Point de fusion ou de congélation	Pas disponible
Point initial d'ébullition	Pas disponible
Intervalle d'ébullition	Pas disponible
Point d'éclair	Pas disponible
Taux d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité de solides et gaz	Pas disponible
Limite inférieur d'inflammabilité	2,6 % (V/V)
Limite supérieur d'inflammabilité	26,2 % (V/V)
Limite inférieur d'explosion	Pas disponible
Limite supérieur d'explosion	Pas disponible
Pression de vapeur	4000 hPa
Densité de vapeur	Pas disponible
Densité relative	0,8 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité	insoluble dans l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Pas disponible
Température d'auto-inflammabilité	240 °C
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	Pas disponible
Propriétés explosives	Pas disponible
Propriétés comburantes	Pas disponible

**9.2. Autres informations**

Total solides (250°C / 482°F)	9,90 %
VOC (Directive 2010/75/CE) :	83,00 % - 644,20 g/litre

**RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

**ACETONE**

Se décompose sous l'effet de la chaleur.

L'acétone réagit en présence de bases. La vapeur forme des mélanges potentiellement explosifs avec l'air. Plus lourds que l'air, ils se déplacent au niveau du sol et peuvent clignoter à une grande distance lorsqu'ils sont allumés. Il peut se charger électrostatiquement.

**ACETATE DE N-BUTYLE**

Se décompose au contact de: eau.

4-METHYL-2-PENTANONE

Réagit violemment avec: métaux légers. Attaque différents types de matières plastiques.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

ACETATE DE BUTYLGLYCOL

Stable dans des conditions normales. Peut former des peroxydes lors d'une exposition prolongée à l'air et à la lumière.

BIS (1,2,2,6,6-PENTAMÉTIL-4-PIPERIDIL) SEBACATO

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions d'utilisation et de stockage normales, aucune réaction dangereuse n'est prévisible.

DIMÉTHYLETER D'OXYDE DE MÉTHYLE

Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

ACETONE

Risque d'explosion au contact de: trifluorure de brome, dioxyde de fluor, peroxyde d'hydrogène, chlorure de nitrosyle, 2-méthyle-1,3-butadiène, nitrométhane, perchlorate de nitrosyle. Peut réagir dangereusement avec: tert-butoxide de potassium, hydroxides alcalins, brome, bromoforme, isoprène, sodium, dioxyde de soufre, trioxyde de chrome, chlorure de chromyle, acide nitrique, chloroforme, acide peroxymonosulfurique, oxychlorure de phosphore, acide chromo-sulfurique, fluor, agents oxydants forts, agents réducteurs forts. Dégage des gaz inflammables au contact de: perchlorate de nitrosyle.

ACETATE DE N-BUTYLE

Risque d'explosion au contact de: agents oxydants forts. Peut réagir dangereusement avec: hydroxides alcalins, tert-butoxide de potassium. Forme des mélanges explosifs avec: air.

Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

4-METHYL-2-PENTANONE

Peut réagir violemment avec: agents oxydants. Forme des peroxydes avec: air. Forme des mélanges explosifs avec: air chaud.

### 10.4. Conditions à éviter

Éviter le réchauffement.

DIMÉTHYLETER D'OXYDE DE MÉTHYLE

Température:> 52 ° C

#### ACETONE

Éviter l'exposition à: sources de chaleur,flammes nues.

Facilement inflammable. Les vapeurs concentrées sont plus lourdes que l'air. Forme des mélanges explosifs avec l'air, même dans des conteneurs vides et non nettoyés. Il peut produire, s'il est mélangé à des hydrocarbures chlorés et exposé à la lumière, de l'acétone chlorée très irritante.

#### ACETATE DE N-BUTYLE

Éviter l'exposition à: humidité,sources de chaleur,flammes nues.

Évitez tout contact avec la chaleur, les étincelles, les flammes nues et les décharges d'électricité statique. Évitez toute source d'inflammation.

#### ACETATE DE BUTYLGLYCOL

Températures élevées et sources d'inflammation. Exposition prolongée à l'air / à l'oxygène et à la lumière.

#### 4-METHYL-2-PENTANONE

Éviter l'exposition à: sources de chaleur.

Tenir à l'écart de la chaleur et d'autres causes d'incendie.

### 10.5. Matières incompatibles

Réducteurs et oxydants forts, bases et acides forts, matériaux à haute température.

#### DIMÉTHYLETER D'OXYDE DE MÉTHYLE

Oxygène, agents oxydants, anhydrides d'acide, acides forts, monoxyde de carbone, anhydride acétique, métaux en poudre.

#### ACETONE

Incompatible avec: acides,substances oxydantes.

Attaque de nombreux plastiques et caoutchoucs. De la condensation peut se former au contact de l'hydroxyde de baryum, de l'hydroxyde de sodium et de nombreuses autres matières alcalines.

Évitez tout contact avec des agents oxydants puissants, des alcalis et des amines.

#### ACETATE DE N-BUTYLE

Incompatible avec: eau,nitrates,forts oxydants,acides,alcalis,zinc.

Acides forts et bases fortes, agents oxydants forts.

**5-MÉTHYLHEXANE-2-ONE**

Le matériau réagit violemment avec des agents oxydants puissants

**ACETATE DE BUTYLGLYCOL**

Agents oxydants.

**4-METHYL-2-PENTANONE**

Incompatible avec: substances oxydantes, substances réductrices.

Agents oxydants forts, ozone, peroxyde d'hydrogène, (formation de peroxydes instables)

**BIS (1,2,2,6,6-PENTAMÉTIL-4-PIPERIDIL) SEBACATO**

Agents oxydants forts, acides forts, bases fortes.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

**DIMÉTHYLETER D'OXYDE DE MÉTHYLE**

Formaldéhyde, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), monoxyde de carbone, méthanol.

**ACETONE**

Peut dégager: cétène, substances irritantes.

En cas d'incendie, les substances suivantes peuvent être dégagées: monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

**ACETATE DE BUTYLGLYCOL**

Oxydes de carbone en combustion.

**4-METHYL-2-PENTANONE**

Vapeurs organiques

**BIS (1,2,2,6,6-PENTAMÉTIL-4-PIPERIDIL) SEBACATO**

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie. - Oxydes de carbone, oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>).

**RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations pas disponibles

Informations sur les voies d'exposition probables

ACETATE DE N-BUTYLE

TRAVAILLEURS: inhalation; contact avec la peau.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

ACETATE DE N-BUTYLE

Chez l'homme, les vapeurs de la substance provoque une irritation des yeux et du nez. En cas d'exposition répétée, provoque irritation cutanée, dermatose (accompagnée de sécheresse et de gerçures) et kératite.

Effets interactifs

ACETATE DE N-BUTYLE

A été recensé, chez un ouvrier de 33 ans, un cas d'intoxication aiguë lors d'une opération de nettoyage d'un réservoir avec un produit contenant des xylènes, de l'acétate de butyle et de l'acétate de glycol éthylique. Le sujet présentait: irritation conjonctivale et irritation de la trachée respiratoire, somnolence et troubles de la coordination des mouvements; symptômes qui se sont résorbés au bout de 5 heures. Les symptômes sont attribués à un empoisonnement aux xylènes mixtes et à l'acétate de butyle, avec éventuel effet synergique responsable des effets neurologiques. Des cas de kératite vacuolaire ont été observés chez des travailleurs exposés à un mélange de vapeurs d'acétate de butyle et d'isobutanol, sans certitude quant à la responsabilité d'un solvant particulier (INRC, 2011).

TOXICITÉ AIGUË

LC50 (Inhalation) du mélange:

> 20 mg/l

LD50 (Oral) du mélange:

Non classé (aucun composant important)

LD50 (Dermal) du mélange:

>2000 mg/kg

4-METHYL-2-PENTANONE

LD50 (Or.) 2080 mg/kg Rat

LD50 (Der) > 16000 mg/kg Rabbit

LC50 (Inh) > 8,2 mg/l/4h Rat

DIMÉTHYLETER D'OXYDE DE MÉTHYLE

LC50 (Inh) 164000 ppm/4h rat

**TRANSPARENT POUR PHARES****DIMÉTHYLETER D'OXYDE DE MÉTHYLE**

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (albinos ChR-CD; mâle)

Voie d'exposition: Inhalation (gaz)

Résultats: CL50: 164 000 ppm

**ACETONE**

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Sprague-Dawley)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: DL50 = 5800 mg / kg pc

Référence bibliographique: Potentialisation à l'acétone de la toxicité aiguë de l'acétonitrile, Freeman JJ, Hayes EP (1985)

**MASSE DE RÉACTION À L'ÉTHYLBENZÈNE ET AU XYLÈNE**

Méthode: équivalente ou similaire à la méthode UE B.2

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (mâle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: CL50 6700 ppm

**ACETATE DE N-BUTYLE**

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 423

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: DL50 = 12,2 ml / kg pc

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 402

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: DL50&gt; 16 mL / kg pc

**OLIGOMÈRES HDI, ISOCYANURATE**

Méthode: OCDE 423

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: DL50&gt; 2500 mg / kg pc

Méthode: OCDE 403

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Wistar; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (aérosol)

Résultats: CL50 = 390 mg / m3 d'air

Méthode: OCDE 402

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: DL50&gt; 2000 mg / kg pc

**5-MÉTHYLHEXANE-2-ONE**

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (mâle)  
Voie d'exposition: Orale  
Résultats: DL50 = 5657 mg / kg pc  
Méthode: non indiquée  
Fiabilité: 2

Espèce: Rat (mâle)  
Voie d'exposition: Inhalation  
Résultats: CL50> 3 207 - <5 875 ppm  
Méthode: non indiquée  
Fiabilité: 2

Espèce: cobaye (Hartley)  
Voie d'exposition: cutanée  
Résultats: Non classé

**SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LEGER (PETROLE)**

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 401  
Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: DL50> 5 000 mg / kg pc

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 403

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: CL50> 7 630 mg / m<sup>3</sup> d'air

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 402

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: DL50> 2 000 mg / kg pc

**ACETATE DE BUTYLGLYCOL**

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 401

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: DL50 = 1880 mg / kg pc

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 403

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Wistar, mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: Non classé

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: DL50 = 1500 mg / kg pc

Référence bibliographique:

Étude toxicologique comparative de l'acétate d'éthylglycol et de l'acétate de butylglycol, Truhaut R, Dutertre-Catella H, Phu-Lich N, Ngoc Huyen V (1979)

**1,2,4-TRIMETHYLBENZENE**

Méthode: équivalente ou similaire à la méthode UE B.1

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (mâle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: DL50: 6 000 mg / kg pc

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (CD (COBS); mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation

Résultats: CL50: 10 200 mg / m<sup>3</sup> d'air

Référence bibliographique:

**TRANSPARENT POUR PHARES**

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (CD (COBS); mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: DL50: 4 autres: mL / kg pc (3440 mg / kg)

**BIS (1,2,2,6,6-PENTAMETIL-4-PIPERIDIL) SEBACATO**

Méthode: OCDE 42

Espèce: Rat (mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: DL50 = 3700 mg / kg pc

Méthode: non indiquée

Espèce: Rat

Voie d'exposition: Inhalation

Résultats: CL50 = 0,960 mg / l

Méthode: OCDE 402

Espèce: Rat (mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: DL50 = 3170 mg / kg pc

**CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE**

Provoque une irritation cutanée

**ACETATE DE N-BUTYLE**

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 404

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: non irritant

**OLIGOMÈRES HDI, ISOCYANURATE**

Méthode: OCDE 404

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: légèrement irritant

**5-MÉTHYLHEXANE-2-ONE**

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: cobaye (Hartley)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: légèrement irritant

**SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LEGER (PETROLE)**

Méthode: OCDE 404

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: irritant

**4-METHYL-2-PENTANONE**

Méthode: Ligne directrice 404 de l'OCDE

**TRANSPARENT POUR PHARES**

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: non irritant

**1,2,4-TRIMETHYLBENZENE**

Méthode: équivalente ou similaire à la méthode UE B.4

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: irritant

Référence bibliographique: Jacobs G et Martens M, Évaluation de la méthode d'essai pour l'irritation cutanée prescrite par l'OCDE et la CEE (1987)

**BIS (1,2,2,6,6-PENTAMÉTIL-4-PIPERIDIL) SEBACATO**

Méthode: non indiquée

Espèce: lapin

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: non irritant

**LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE**

Provoque une sévère irritation des yeux

**ACETATE DE N-BUTYLE**

Méthode: OCDE 405

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: oculaire

Résultats: non irritant

**OLIGOMÈRES HDI, ISOCYANURATE**

Méthode: OCDE 405

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: oculaire

Résultats: irritant

**5-MÉTHYLHEXANE-2-ONE**

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: oculaire

Résultats: légèrement irritant

**SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LEGER (PETROLE)**

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 405

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: oculaire

Résultats: non irritant

**4-METHYL-2-PENTANONE**

**TRANSPARENT POUR PHARES**

Méthode: Ligne directrice 405 de l'OCDE  
Fiabilité: 1  
Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)  
Voie d'exposition: oculaire  
Résultats: légèrement irritant

**1,2,4-TRIMETHYLBENZENE**

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 405  
Fiabilité: 2  
Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)  
Voie d'exposition: oculaire  
Résultats: non irritant

**BIS (1,2,2,6,6-PENTAMÉTIL-4-PIPERIDIL) SEBACATO**

Méthode: OCDE 405  
Espèce: lapin  
Voie d'exposition: oculaire  
Résultats: effets irréversibles sur les yeux

**SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE**

Sensibilisant pour la peau

**ACETONE**

Méthode: non indiquée  
Fiabilité: 2  
Espèce: cobaye (Hartley; femelle)  
Voie d'exposition: cutanée  
Résultats: non sensibilisant  
Référence bibliographique: Un nouveau protocole et de nouveaux critères pour la détermination quantitative des puissances de sensibilisation des produits chimiques par test de maximisation sur le cobaye, Nakamura A, Momma J, Sekiguchi H, Noda T, Yamano T, Kaniwa MA, Kojima S, Tsuda M, Kurokawa Y (1994 )

**1,2,4-TRIMETHYLBENZENE**

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 406  
Fiabilité: 2  
Espèce: cobaye (souche P<sup>+</sup>; mâle / femelle)  
Voie d'exposition: cutanée  
Résultats: non sensibilisant

Sensibilisation respiratoire  
OLIGOMÈRES HDI, ISOCYANURATE

Méthode: non indiquée  
Fiabilité: 2  
Espèce: cobaye (Dunkin-Hartley; femelle)  
Voie d'exposition: Inhalation  
Résultats: non sensibilisant

Sensibilisation cutanée  
OLIGOMÈRES HDI, ISOCYANURATE

Méthode: OCDE 406  
Fiabilité: 1  
Espèce: cobaye (Dunkin-Hartley; femelle)  
Voie d'exposition: cutanée

**TRANSPARENT POUR PHARES**

Résultats: non sensibilisant

**5-MÉTHYLHEXANE-2-ONE**

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: cobaye (Hartley)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: non sensibilisant

**SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LEGER (PETROLE)**

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 406

Fiabilité: 1

Espèce: cobaye (Hartley; mâle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: non sensibilisant

**ACETATE DE BUTYLGLYCOL**

Méthode: Méthode UE B.6

Fiabilité: 1

Espèce: cobaye (Dunkin Hartley, mâle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: non sensibilisant

**4-METHYL-2-PENTANONE**

Méthode: Ligne directrice 406 de l'OCDE

Fiabilité: 1

Espèce: cobaye (albinos; femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: non sensibilisant

**BIS (1,2,2,6,6-PENTAMETIL-4-PIPERIDIL) SEBACATO**

Méthode: OCDE 406

Espèce: cochon d'Inde

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: non sensibilisant

**MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES**

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

**DIMÉTHYLETER D'OXYDE DE MÉTHYLE**

Méthode: test in vitro OCDE 471

Fiabilité: 1

Espèce: S. typhimurium

Résultats: négatifs

Méthode: équivalente ou similaire au test in vivo OCDE 477

Fiabilité: 2

Espèce: Drosophila melanogaster (mâle)

Voie d'exposition: Inhalation (gaz)

Résultats: négatifs

**MASSE DE RÉACTION À L'ÉTHYLBENZÈNE ET AU XYLÈNE**

Méthode: test in vivo équivalent ou similaire à la ligne directrice 478 de l'OCDE

**TRANSPARENT POUR PHARES**

Fiabilité: 2  
Espèce: Souris (Swiss Webster; mâle / femelle)  
Voie d'exposition: sous-cutanée  
Résultats: négatifs

**ACETATE DE N-BUTYLE**

Méthode: équivalente ou similaire au test in vitro OCDE 471  
Fiabilité: 2  
Espèce: S. typhimurium, E. Coli  
Résultats: négatifs avec et sans activation métabolique

Méthode: test OCDE 474 in vivo  
Fiabilité: 2  
Espèce: Souris (NMRI; mâle / femelle)  
Voie d'exposition: Orale  
Résultats: négatifs

**OLIGOMÈRES HDI, ISOCYANURATE**

Méthode: OCDE 471-Test in vitro  
Fiabilité: 1  
Espèce: S. typhimurium; E. Coli  
Résultats: négatifs avec et sans activation métabolique  
Méthode: équivalente ou similaire au test OCDE 474 in vivo  
Fiabilité: 2  
Espèce: Souris (CD-1; mâle / femelle)  
Voie d'exposition: Orale  
Résultats: négatifs

**5-MÉTHYLHEXANE-2-ONE**

Méthode: équivalente ou similaire au test in vitro OCDE 471  
Fiabilité: 1  
Espèce: S. typhimurium, E. Coli  
Résultats: négatifs avec et sans activation métabolique

**SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LEGER (PETROLE)**

Méthode: non indiquée - test in vitro  
Fiabilité: 1  
Espèce: hamster chinois  
Résultats: négatifs avec ou sans activation métabolique  
Méthode: EPA OPPTS 870.5395 - test in vivo  
Fiabilité: 1  
Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)  
Voie d'exposition: Inhalation  
Résultats: négatifs

**ACETATE DE BUTYLGLYCOL**

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 471 - Test croisé in vitro  
Fiabilité: 1  
Espèce: S. typhimurium  
Résultats: négatifs avec et sans activation métabolique  
Méthode: équivalente ou similaire au test croisé OCDE 474 in vivo  
Fiabilité: 1  
Espèce: Souris (B6C3F1; mâle)  
Voie d'exposition: intrapéritonéale  
Résultats: négatifs

**TRANSPARENT POUR PHARES****4-METHYL-2-PENTANONE**

Méthode: équivalente ou similaire au test in vitro OCDE 471

Fiabilité: 1

Espèce: *S. typhimurium*

Résultats: négatifs

Méthode: équivalente ou similaire au test in vivo OCDE 474

Fiabilité: 1

Espèce: Souris (CD-1; mâle / femelle)

Voie d'exposition: intrapéritonéale

Résultats: négatifs

**1,2,4-TRIMETHYLBENZENE**

Méthode: équivalente ou similaire au test in vitro OCDE 471

Fiabilité: 2

Espèce: TA97a, TA98, TA100, TA102

Résultats: négatifs avec et sans activation métabolique

Méthode: équivalente ou similaire au test in vivo OCDE 474

Fiabilité: 2

Espèce: Souris (Balb / c; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: négatifs

**BIS (1,2,2,6,6-PENTAMÉTIL-4-PIPERIDIL) SEBACATO**

Méthode: test d'Ames

Espèce: *S. typhimurium*

Résultats: négatifs

**CANCÉROGÉNÉ**

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

**DIMÉTHYLETER D'OXYDE DE MÉTHYLE**

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 453

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (CD (R) (SD) BR; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: négatifs

**ACETONE**

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: Souris (ICR; femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: négatifs

Référence bibliographique: Tests de cancérogénicité sur la peau de souris des ignifugeants tris (2,3-dibromopropyl) phosphate, chlorure de tétrakis (hydroxyméthyl) phosphonium et bromure de polyvinyle, Van Duuren BL, Loewengart G, Seldman I, Smith AC, Melchionne S (1974)

**MASSE DE RÉACTION À L'ÉTHYLBENZÈNE ET AU XYLÈNE**

Méthode: équivalente ou similaire à la méthode UE B.32

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (F344 / N; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: négatifs

**SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LEGER (PETROLE)**

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 451

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: négatifs

**ACETATE DE BUTYLGLYCOL**

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 451

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: négatifs

**4-METHYL-2-PENTANONE**

Méthode: Ligne directrice 451 de l'OCDE

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (F344 / N; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: NOAEC 450 ppm

**TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION**

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

**DIMÉTHYLETER D'OXYDE DE MÉTHYLE**

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 452

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (CD (SD) BR; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: négatifs

**1,2,4-TRIMETHYLBENZENE**

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 416

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Charles River COBS CD; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeur)

Résultats: NOAEC = 500 ppm

Effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité

**ACETATE DE N-BUTYLE**

Méthode: OCDE 416

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: négatifs, NOAEC (fertilité) = 750 ppm

**5-MÉTHYLHEXANE-2-ONE**

Méthode: OCDE 443

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: NOAEC (fertilité) = 1500 ppm

**TRANSPARENT POUR PHARES****SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LEGER (PETROLE)**

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 416

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: NOAEC (fertilité) > = 20 000 mg / m<sup>3</sup> d'air**ACETATE DE BUTYLGLYCOL**

Méthode: Protocole de sélection continue du programme national de toxicologie

Fiabilité: 1

Espèce: Souris (CD-1; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: NOAEL (fertilité) = 720 mg / kg pc / jour

**4-METHYL-2-PENTANONE**

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 416

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (CD (SD); mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: NOAEL 1000 ppm

Effets néfastes sur le développement des descendants

**ACETONE**

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 414

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: négatifs, NOAEC (développement) = 2200 ppm

**MASSE DE RÉACTION À L'ÉTHYLBENZÈNE ET AU XYLÈNE**

Méthode: Ligne directrice 414 de l'OCDE équivalente ou similaire

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Sprague-Dawley)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: NOAEC 500 ppm

**ACETATE DE N-BUTYLE**

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 414

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: positifs, NOAEC (développement) = 1500 ppm

**OLIGOMÈRES HDI, ISOCYANURATE**

Méthode: OCDE 414 - Références croisées

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Wistar)

Voie d'exposition: Inhalation

Résultats: positif, NOAEC (développement) = 0,929 mg / m<sup>3</sup> d'air**5-MÉTHYLHEXANE-2-ONE**

**TRANSPARENT POUR PHARES**

Méthode: OCDE 414

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: NOAEL (développement) = 1250 ppm

**SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LEGER (PETROLE)**

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 414

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Sprague-Dawley)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: NOAEL (développement) 500 mg / kg pc / jour

**ACETATE DE BUTYLGLYCOL**

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 414 - Références croisées

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Fischer 344)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: NOAEL (développement) = 30 mg / kg pc / jour

**4-METHYL-2-PENTANONE**

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 414

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Fischer 344)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: NOAEL 1 000 ppm

**TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE**

Peut provoquer somnolence ou vertiges

**DIMÉTHYLETER D'OXYDE DE MÉTHYLE**

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

**ACETONE**

Sur la base des données disponibles et grâce au jugement d'experts, la substance est classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

**MASSE DE RÉACTION À L'ÉTHYLBENZÈNE ET AU XYLÈNE**

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

**ACETATE DE N-BUTYLE**

Sur la base des données disponibles et grâce au jugement d'experts, la substance est classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

**OLIGOMÈRES HDI, ISOCYANURATE**

Sur la base des données disponibles et grâce au jugement d'experts, la substance est classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

**5-MÉTHYLHEXANE-2-ONE**

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

**SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LEGER (PETROLE)**

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

**ACETATE DE BUTYLGLYCOL**

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

**4-METHYL-2-PENTANONE**

Sur la base des données disponibles et grâce au jugement d'experts, la substance est classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

**1,2,4-TRIMETHYLBENZENE**

Sur la base des données disponibles et grâce au jugement d'experts, la substance est classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

**BIS (1,2,2,6,6-PENTAMETIL-4-PIPERIDIL) SEBACATO**

Sur la base des données disponibles et grâce au jugement d'experts, la substance est classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

Organes cibles  
ACETONE

Effets narcotiques

**ACETATE DE N-BUTYLE**

Système nerveux central.

**OLIGOMÈRES HDI, ISOCYANURATE**

Voies respiratoires

**4-METHYL-2-PENTANONE**

Voies respiratoires.

**1,2,4-TRIMETHYLBENZENE**

Voies respiratoires

**BIS (1,2,2,6,6-PENTAMETIL-4-PIPERIDIL) SEBACATO**

Irritation muqueuse

Voie d'exposition  
ACETONE

inhalation

1,2,4-TRIMETHYLBENZENE

Inhalation

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

**DIMÉTHYLETER D'OXYDE DE MÉTHYLE**

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 452

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (CrI: CD (R) (SD) BR; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: positifs, NOAEL = 2,5%

**ACETONE**

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 408

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: négatifs, NOAEL = 10000 ppm

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle)

Voie d'exposition: Inhalation

Résultats: négatifs, NOAEC = 19000 ppm

Référence bibliographique: Evaluation of toluene and acetone inhalant in use. II. Développement de modèles et toxicologie, Bruckner JV, Peterson RG (1981)

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: non indiquée

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: négatifs

Référence bibliographique: Pathologie du vieillissement des souris SENCAR femelles utilisées comme témoins dans les études de carcinogénèse cutanée en deux étapes, Ward J, Quander RD, Wenk M, Spangler E (1986)

**MASSE DE RÉACTION À L'ÉTHYLBENZÈNE ET AU XYLÈNE**

Méthode: équivalente ou similaire à la méthode UE B.32

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (F344 / N; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: NOAEL 250 mg / kg pc / jour

**ACETATE DE N-BUTYLE**

Méthode: EPA OTS 798.2650

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: NOAEL = 125 mg / kg pc / jour

Méthode: EPA OTS 798.2450

**TRANSPARENT POUR PHARES**

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: négatifs, NOAEC = 500 ppm

**OLIGOMÈRES HDI, ISOCYANURATE**

Méthode: OCDE 413

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Wistar; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (aérosol)

Résultats: NOAEL = 3,3 mg / m3 d'air

**5-MÉTHYLHEXANE-2-ONE**

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (épis CD; mâle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: NOAEL <2000 mg / kg pc / jour

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 413

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: NOEC = 200 ppm

**SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LEGER (PETROLE)**

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Fischer 344; mâle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: Halder CA, et al. (1985), Néphropathie aux hydrocarbures chez le rat mâle: identification des composants néphrotoxiques de l'essence sans plomb.

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 453

Fiabilité: 1

Espèce: Rat et souris (Fischer 344 et B6C3F; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: NOAEC 1 402 mg / m<sup>3</sup> d'air

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 453

Fiabilité: 2

Espèce: Souris (Swiss Webster; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: NOAEL 0,5 ml

**ACETATE DE BUTYLGLYCOL**

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 408

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: NOAEL <69 mg / kg pc / jour

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 413 - Références croisées

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: NOAEC <31 ppm

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 411

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: NOAEL > 150 mg / kg pc / jour

**4-METHYL-2-PENTANONE**

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 408

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: NOAEL 250 mg / kg pc / j

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 451

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (F344 / N; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: NOAEC 450 ppm

**1,2,4-TRIMETHYLBENZENE**

Méthode: OCDE 408 - Lecture croisée

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: NOAEL = 600 mg / kg pc / jour

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 452

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Wistar; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: NOAEC = 1800 mg / m3 d'air

**BIS (1,2,2,6,6-PENTAMETIL-4-PIPERIDIL) SEBACATO**

Sur la base des données disponibles et par le jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles en cas d'exposition prolongée ou répétée.

**DANGER PAR ASPIRATION**

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

**RUBRIQUE 12. Informations écologiques**

Ce produit doit être considéré comme dangereux pour l'environnement, il est nuisible pour les organismes aquatiques et a long terme des effets négatifs sur le milieu aquatique.

**12.1. Toxicité****ACETATE DE N-BUTYLE**

LC50 - Poissons 18 mg/l/96h

EC50 - Crustacés 44 mg/l/48h

EC50 - Algues / Plantes Aquatiques 397 mg/l/72h

EC10 Algues / Plantes Aquatiques 196 mg/l/72h

NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques 196 mg/l

**ACETATE DE BUTYLGLYCOL**

LC50 - Poissons 28 mg/l/96h

EC50 - Crustacés 37 mg/l/48h

EC50 - Algues / Plantes Aquatiques 1570 mg/l/72h

EC10 Algues / Plantes Aquatiques 300 mg/l/72h

## TRANSPARENT POUR PHARES

NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques	300 mg/l
<b>DIMÉTHYLETER D'OXYDE DE MÉTHYLE</b>	
LC50 - Poissons	4100 mg/l/96h
EC50 - Crustacés	4400 mg/l/48h
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	154,917 mg/l/72h
NOEC Chronique Poissons	4100 mg/l
NOEC Chronique Crustacés	4400 mg/l
<b>MASSE DE RÉACTION À L'ÉTHYLBENZÈNE ET AU XYLÈNE</b>	
LC50 - Poissons	2,6 mg/l/96h
EC50 - Crustacés	1 mg/l/48h
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	1,3 mg/l/72h
EC10 Algues / Plantes Aquatiques	0,44 mg/l/72h
NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques	0,44 mg/l
<b>OLIGOMÈRES HDI, ISOCYANURATE</b>	
LC50 - Poissons	100 mg/l/96h
EC50 - Crustacés	127 mg/l/48h
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	1000 mg/l/72h
EC10 Algues / Plantes Aquatiques	370 mg/l/72h
NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques	370 mg/l
<b>5-MÉTHYLHEXANE-2-ONE</b>	
LC50 - Poissons	159 mg/l/96h
EC50 - Crustacés	> 100 mg/l/48h
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	> 100 mg/l/72h
EC10 Algues / Plantes Aquatiques	19 mg/l/72h
NOEC Chronique Crustacés	> 91 mg/l
NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques	24 mg/l

**12.2. Persistance et dégradabilité****ACETONE**

Facilement dégradable dans l'eau, 90,9% en 28 jours.

**ACETATE DE N-BUTYLE**

Facilement dégradable dans l'eau, 83% en 28 jours.

**OLIGOMÈRES HDI, ISOCYANURATE**

Peu dégradable dans l'eau, 48% en 28 jours.

**5-MÉTHYLHEXANE-2-ONE**

Facilement dégradable dans l'eau, 67% en 28 jours.

**SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LEGER (PETROLE)**

Entièrement biodégradable, 96% en 28 jours.

**ACETATE DE BUTYLGLYCOL**

Facilement dégradable dans l'eau, 88% en 28 jours.

**4-MÉTHYL-2-PENTANONE**

Biodégradable rapidement, 64% en 14 jours.

**BIS (1,2,2,6,6-PENTAMETHY-4-PIPERIDYL) SEBACATED**

Pas immédiatement dégradable, 24% en 28 jours.

## TRANSPARENT POUR PHARES

## 1,2,4-TRIMETHYLBENZENE

Solubilité dans l'eau 0,1 - 100 mg/l

Rapidement dégradable

## ACETONE

Rapidement dégradable

## 4-METHYL-2-PENTANONE

Solubilité dans l'eau &gt; 10000 mg/l

Rapidement dégradable

## ACETATE DE N-BUTYLE

Solubilité dans l'eau 1000 - 10000 mg/l

## ACETATE DE BUTYLGLYCOL

Rapidement dégradable

SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LEGER  
(PETROLE)

Rapidement dégradable

## DIMÉTHYLETER D'OXYDE DE MÉTHYLE

Solubilité dans l'eau 45600 mg/l

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

## 1,2,4-TRIMETHYLBENZENE

Coefficient de répartition  
: n-octanol/eau 3,65

BCF 243

## ACETONE

Coefficient de répartition  
: n-octanol/eau -0,23

BCF 3

## 4-METHYL-2-PENTANONE

Coefficient de répartition  
: n-octanol/eau 1,9

## ACETATE DE N-BUTYLE

Coefficient de répartition  
: n-octanol/eau 2,3

BCF 15,3

## ACETATE DE BUTYLGLYCOL

Coefficient de répartition  
: n-octanol/eau 1,51

## DIMÉTHYLETER D'OXYDE DE MÉTHYLE

Coefficient de répartition  
: n-octanol/eau 0,07 Log Kow

**12.4. Mobilité dans le sol**

## 1,2,4-TRIMETHYLBENZENE

Coefficient de répartition  
: sol/eau 3,04

## 4-METHYL-2-PENTANONE

Coefficient de répartition  
: sol/eau 2,008

## ACETATE DE N-BUTYLE

Coefficient de répartition  
: sol/eau < 3

SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LEGER  
(PETROLE)

Coefficient de répartition  
: sol/eau 1,78

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

**12.6. Autres effets néfastes**

Informations pas disponibles

**RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur.

L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

Au transport des déchets peut être applicable l'ADR.

**EMBALLAGES CONTAMINÉS**

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

## DIMÉTHYLETER D'OXYDE DE MÉTHYLE

Il peut être utilisé après reconditionnement. Conformément aux réglementations locales et nationales. Il doit être incinéré dans une usine d'incinération appropriée en possession d'une autorisation délivrée par les autorités compétentes.

## ACETONE

Incinérer en tant que déchet dangereux conformément aux réglementations locales, nationales et fédérales applicables. Ne jetez pas avec les ordures ménagères.

## 5-MÉTHYLHEXANE-2-ONE

**TRANSPARENT POUR PHARES**

La décharge, le traitement ou l'élimination peuvent être soumis aux lois nationales, étatiques ou locales. Incinérer. Étant donné que les conteneurs vides conservent des résidus de produit, suivez les avertissements sur l'étiquette même après que le conteneur a été vidé. Les vapeurs résiduelles peuvent exploser à l'allumage; ne pas couper, perforez, meuler ou souder sur ou à proximité de ce récipient.

**ACÉTATE DE BUTYLGLYCOL**

Jeter comme déchet dangereux. Récupérez ou recyclez si possible. Sinon incinération. Éliminer conformément aux endroits locaux.

**4-MÉTHYL-2-PENTANONE**

Élimination du produit: détruire le produit par incinération (conformément aux réglementations locales et nationales).

**BIS (1,2,2,6,6-PENTAMETHY-4-PIPERIDYL) SEBACATED**

Confiez les solutions et les surplus non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets autorisée. Solubiliser ou mélanger le produit avec un solvant combustible, puis brûler dans un incinérateur chimique équipé d'un système de postcombustion et de refroidissement rapide.

**RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport****14.1. Numéro ONU**

ADR / RID, IMDG, 1950  
IATA:

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

ADR / RID: AEROSOLS  
IMDG: AEROSOLS  
IATA: AEROSOLS, FLAMMABLE

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

ADR / RID: Classe: 2 Etiquette: 2.1  
IMDG: Classe: 2 Etiquette: 2.1  
IATA: Classe: 2 Etiquette: 2.1

**14.4. Groupe d'emballage**

ADR / RID, IMDG, -  
IATA:

**14.5. Dangers pour l'environnement**

ADR / RID: NO  
IMDG: NO  
IATA: NO

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

ADR / RID: HIN - Kemler: --

Quantités  
Limitées: 1 L

Code de  
restriction en  
tunnels: (D)

## TRANSPARENT POUR PHARES

IMDG:	Special Provision: - EMS: F-D, S-U	Quantités Limitées: 1 L	
IATA:	Cargo:	Quantité maximale: 150 Kg	Mode d'emballage: 203
	Pass.:	Quantité maximale: 75 Kg	Mode d'emballage: 203
	Instructions particulières:	A145, A167, A802	

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Informations non pertinentes

**RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/CE  
: P3a

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006

Produit  
Point 40

Substances contenues

Point 28-29 SOLVANT NAPHTA  
AROMATIQUE  
LEGER (PETROLE)  
N° Reg.: 01-  
2119486773-24-  
XXXX

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage supérieur à 0,1%.

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Reg. (CE) 649/2012

:

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam

:

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm

:

Aucune

Contrôles sanitaires

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique du mélange / des substances indiqués dans la section 3 n'a été effectuée.

**RUBRIQUE 16. Autres informations**

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

<b>Flam. Gas 1A</b>	Gaz inflammable, catégorie 1A
<b>Aerosol 1</b>	Aérosol, catégorie 1
<b>Aerosol 3</b>	Aérosol, catégorie 3
<b>Flam. Liq. 2</b>	Liquide inflammable, catégorie 2
<b>Flam. Liq. 3</b>	Liquide inflammable, catégorie 3
<b>Press. Gas</b>	Gaz sous pression
<b>Carc. 1B</b>	Cancérogénicité, catégorie 1B
<b>Muta. 1B</b>	Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie 1B
<b>Repr. 2</b>	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
<b>Acute Tox. 4</b>	Toxicité aiguë, catégorie 4
<b>Asp. Tox. 1</b>	Danger par aspiration, catégorie 1
<b>Eye Irrit. 2</b>	Irritation oculaire, catégorie 2
<b>Skin Irrit. 2</b>	Irritation cutanée, catégorie 2
<b>STOT SE 3</b>	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3
<b>Skin Sens. 1</b>	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
<b>Aquatic Acute 1</b>	Danger pour le milieu aquatique, toxicité aiguë, catégorie 1
<b>Aquatic Chronic 1</b>	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 1
<b>Aquatic Chronic 2</b>	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 2
<b>Aquatic Chronic 3</b>	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 3
<b>H220</b>	Gaz extrêmement inflammable.
<b>H222</b>	Aérosol extrêmement inflammable.
<b>H229</b>	Réceptacle sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
<b>H225</b>	Liquide et vapeurs très inflammables.
<b>H226</b>	Liquide et vapeurs inflammables.
<b>H280</b>	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
<b>H350</b>	Peut provoquer le cancer.
<b>H340</b>	Peut induire des anomalies génétiques.

## TRANSPARENT POUR PHARES

<b>H361</b>	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
<b>H312</b>	Nocif par contact cutané.
<b>H332</b>	Nocif par inhalation.
<b>H304</b>	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
<b>H319</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>H315</b>	Provoque une irritation cutanée.
<b>H335</b>	Peut irriter les voies respiratoires.
<b>H317</b>	Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>H336</b>	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
<b>H400</b>	Très toxique pour les organismes aquatiques.
<b>H410</b>	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>H411</b>	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>H412</b>	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>EUH066</b>	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
<b>EUH204</b>	Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

## LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS NUMBER: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE NUMBER: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement CE 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX NUMBER: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement CE 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- VOC: Composé organique volatil
- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
- WGK: Wassergefährungsklassen (Deutschland).

## BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
3. Règlement (UE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
4. Règlement (UE) 2015/830 du Parlement européen
5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)

- 10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
- 11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
- 12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
- 13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
- 14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)
- 15. Règlement (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
- 16. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP)

- The Merck Index. - 10th Edition

- Handling Chemical Safety

- INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)

- Patty - Industrial Hygiene and Toxicology

- N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition

- Site Internet IFA GESTIS

- Site Internet Agence ECHA

- Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe

I du CLP, sauf autres indications figurant dans les sections 11 et 12.

Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.

Modifications par rapport à la révision précédente.

Des modifications ont été apportées aux sections suivantes:

02 / 03 / 08 / 09 / 10 / 11 / 12 / 13 / 15 / 16.